

Association des Médecins Spécialistes d'Indre et Loire

99 avenue Maginot, 37100 TOURS

COMPTÉ RENDU : RÉUNION DU 22 JANVIER 2002

Association des Médecins Spécialistes
d'Indre et Loire

Compte rendu de la réunion du Mardi 22 Janvier 2002

Nous avons été heureux d'accueillir plus de 100 participants à cette première réunion. Pratiquement toutes les spécialités étaient représentées et de nombreux « secteur 2 » étaient présents pour soutenir leurs confrères.

Les buts de l'AMSIL ont été rappelés :

1. Défense des intérêts moraux et professionnels des médecins spécialistes
2. L'échange de savoir et la formation continue
3. L'assistance économique et juridique de ses membres
4. La négociation avec les partenaires sociaux et les pouvoirs publics
5. Les relations avec les médias et l'information du public

Puis nos confrères de l'Indre, Guy SCHUCHT et Michel CHARPENTIER ont exposé les raisons et les modalités de leur action après un rappel de la situation médico-économique de la France. Leur analyse amène à penser qu'il faut rapidement revoir la conception de notre exercice professionnel et les rapports avec les organismes de couverture sociale publics ou privés.

Cet exposé et la discussion qui s'en est suivie ont amené les participants à faire le

constat :

- Que la conjoncture économique actuelle rend inenvisageable, quelque soit le contexte politique en place, le financement public d'une revalorisation de nos honoraires significative et pérenne.
- Qu'il était illusoire d'entrer en conflit avec les autorités de tutelles mais qu'il était plutôt souhaitable d'utiliser leur argumentation à notre profit. (Par exemple : les caisses nous demandent de télétransmettre. Il est vrai que le traitement manuel de millions de feuilles de soins est d'un autre âge et que l'informatisation de nos cabinets est un progrès. Acceptons de télétransmettre mais facturons ce service que nous mettons à nos frais à la disposition de nos patients et des organismes sociaux)
- Qu'une solidarité interdisciplinaire indéfectible, s'appuyant sur l'adhésion du plus grand nombre rend inopérante ou de faible portée toute tentative de rétorsion à notre égard. Tout désaccord des caisses fait l'objet d'un courrier préalable, qui permet au médecin concerné de « rentrer dans le rang » et de prévenir ses confrères qui intensifieront leur action.
- Qu'une association telle que l'AMSIL ne saurait remplacer les syndicats médi-



Bulletin
d'adhésion

99, Avenue Maginot
37100 TOURS

Télécopie : 02 47 49 15 34
Messagerie : amsil@libertysurf.fr

Le Docteur :

Nom

Spécialité

Adhère à l'AMSIL : Cotisation 30,50 € (200 F) Joindre le règlement par chèque libellé à l'ordre de L'AMSIL

Adresse

Téléphone

Fax

Adresse e-mail

Signature

Date

Cachet (Obligatoire)

1 2 3

Secteur d'activité

OUI NON

Télétransmission

caux, notamment lors de négociations. L'AMSIL doit toujours agir en toute indépendance.

- Que l'unité des spécialistes est primordiale, notamment au plan local, pour représenter une force de discussion et de proposition suffisante, compte tenu des évolutions prévisibles à court ou moyen terme du système de santé (montée en puissance des assurances privées, changement de nomenclature, volonté de faire disparaître le secteur à honoraires libres, augmentation de la part des patients pris en charge en 1/3 payant (CMU, 100%...), volonté de donner à la médecine générale un statut de spécialité,

etc...)

- Qu'une obligation éthique de qualité technique et humaine s'impose à nous, nous obligeant ainsi à assumer nos responsabilités y compris financières.
- Que l'utilisation d'un dépassement d'honoraires (sous forme de DE) ne prend pas la santé de nos patients en otage (contrairement à la grève) et permet l'éventuel remboursement par les assurances complémentaires. Ceci participe aussi à la prise de conscience de la valeur de l'acte médical et à une responsabilisation de chacun.

Décision de l'assemblée réunie le 22 janvier 2002

107 votants

A l'issue d'un vote à l'unanimité moins 9 voix, a été décidé :

1. - L'application systématique d'une majoration d'honoraire sous forme d'un dépassement (DE) pour chacun de nos actes hors les patients pris en charge par la CMU. Son montant est à l'appréciation de chacun mais l'ordre de grandeur communément admis en fonction de nos charges et contraintes est de 7.5€(Ce qui permet de continuer de se différencier de la « consultation longue » de 23€que viennent d'obtenir nos confrères généralistes.)
 - Individuellement chacun devra confirmer par écrit son engagement à pratiquer ces dépassements, à prévenir l'association de toute velléité de sanction à son égard, à soutenir tout confrère impliqué dans ce processus.
2. La poursuite de la télétransmission mais sa facturation sous forme d'un DE de 1€, la feuille de soins papier restant gratuite.
3. Dans ce cadre, l'AMSIL s'engage de son côté :
 - à intervenir et à mobiliser chacun de ses membres en cas de difficulté.
 - à laisser libre accès à ses membres à la liste des confrères engagés dans cette démarche.
 - à diffuser auprès du public, par avis de presse, cette décision.

L'AMSIL

Au 27 Janvier : 148 Membres cotisants (et 45 promesses d'adhésion supplémentaires)

Messagerie : amsil@libertysurf.fr

Site Internet : www.chez.com/amsilweb (en cours de réalisation)

Une nouvelle réunion est prévue début Mars pour faire le point sur nos actions et élire un bureau définitif : seuls les adhérents pourront être prévenus par courrier. Un reçu sera joint à cette convocation pour les cotisants.

Bureau provisoire : **Président** : Michel LANOUE **Secrétaire** : Dominique SOUTIF **Trésorier** : François JACQUOT

Brèves... : Nos syndicats ont prévu une manifestation de tous les professionnels de santé le 10 Mars à Paris



Bulletin d'engagement

99, Avenue Maginot
37100 TOURS

Télécopie : 02 47 49 15 34
Messagerie : amsil@libertysurf.fr

Le Docteur :

Nom

Spécialité

S'engage :

- A l'application systématique d'une majoration d'honoraires sous forme d'un DE
- A soutenir tout confrère impliqué dans cette même démarche.
- A prévenir l'AMSIL au moindre problème rencontré, notamment avec les systèmes de protection sociale.

Cachet (Obligatoire)

Signature

Date